



Apprentissage et mobilité: la dynamique se précise

Peu à peu, les États membres s'engagent sur la voie de la mise en œuvre du système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels

Le système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) est l'un des outils européens destinés à faciliter la compréhension et la portabilité des certifications dans l'ensemble de l'Union européenne (UE) et, ce faisant, à soutenir la mobilité des travailleurs et des apprenants.

Les politiques nationales d'éducation et de formation tout au long de la vie sont de plus en plus complétées par des initiatives européennes introduisant des outils communs et des cadres. L'ECVET, basé sur le volontariat, est l'un des fruits de la coopération étroite et constructive menée depuis plusieurs années entre la Commission européenne, les États membres et les partenaires sociaux. Le Cedefop participe aussi activement à cette initiative depuis 2002, en livrant diverses analyses sur le développement et l'utilisation de systèmes de transfert de crédits ⁽¹⁾. La recommandation du Conseil établissant l'ECVET ⁽²⁾, entrée en vigueur le 18 juin 2009, a fourni aux États membres une feuille de route pour la mise en œuvre de ce nouvel outil.

La mise en œuvre de l'ECVET exigera une coopération encore plus étroite dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) entre les niveaux européen et national, ainsi qu'entre et dans les États membres. Pour assurer la réussite de l'ECVET, les multiples parties prenantes devront faire preuve d'engagement, de créativité et de volontarisme, de nombreux obstacles devront être surmontés et des solutions innovantes trouvées. Pour l'instant, les signes sont encourageants.

ECVET: une réponse aux mutations

L'ECVET (voir tableau 1) permettra aux jeunes comme aux adultes qui souhaitent obtenir une certification de faire reconnaître, de transférer et de capitaliser les acquis d'apprentissage ayant fait l'objet d'une évaluation. Le principe sous-jacent à l'ECVET est que tout apprentissage peut donner lieu à une certification, indépendamment du mode d'obtention des résultats de cet apprentissage. L'ECVET permet d'obtenir une certification de multiples

manières, à différents stades de la vie et à différentes étapes de l'itinéraire professionnel ou du parcours d'éducation et de formation.

Tableau 1: L'ECVET en bref

Le système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) se fonde sur des concepts et des processus visant à établir un vocabulaire commun et convivial pour la transparence, le transfert et la reconnaissance des résultats d'apprentissage, notamment:

- les **acquis d'apprentissage**, qui énoncent les savoirs, aptitudes et compétences pouvant être acquis dans divers contextes d'apprentissage;
- les **unités d'acquis d'apprentissage**, à savoir les éléments d'une certification pouvant faire l'objet d'une évaluation, d'une validation et d'une reconnaissance;
- les **points ECVET**, qui fournissent, sous une forme numérique, des informations complémentaires concernant une unité ou une certification;
- les **crédits**, qui représentent les acquis d'un apprenant ayant fait l'objet d'une évaluation et d'une certification et qui peuvent être transférés vers d'autres contextes d'apprentissage et capitalisés en vue de l'obtention d'une certification;
- les **accords de partenariat** et les **contrats pédagogiques**, qui instaurent la confiance mutuelle et formalisent les relations de partenariat entre institutions participantes.

Source: Commission européenne.

La rude concurrence internationale et l'émergence d'un espace européen de l'apprentissage et du travail rendent d'autant plus importants des outils tels que l'ECVET pour les stratégies européenne et nationales d'éducation et de formation tout au long de la vie. L'élan donné au développement de tels outils s'explique par plusieurs facteurs. La population active de l'Europe vieillit et les citoyens ont besoin d'accéder plus facilement à la formation à tous les stades d'une vie active plus longue. Les mutations qui interviennent dans les contenus des tâches s'accroissent. Les individus changent plus souvent d'emploi. De nouvelles possibilités et de nouveaux modes d'apprentissage apparaissent. Les individus faiblement qualifiés sont tout particulièrement vulnérables sur le marché du travail et le pourcentage de jeunes qui décrochent du secondaire supérieur demeure à un niveau inquiétant. L'un et l'autre groupes ont besoin d'un soutien accru pour entrer ou se maintenir sur le marché du travail.

⁽¹⁾ www.cedefop.europa.eu/etv/Information_resources/Bookshop/publications.asp?section=2

⁽²⁾ www.cedefop.europa.eu/themes/theme_b/news.asp?idnews=4655

Ces évolutions incitent les États membres à élargir la palette des savoirs, aptitudes et compétences qui sont recherchés et utilisés par la société, en reconnaissant les apprentissages effectués hors du système formel d'éducation et de formation, y compris dans le cadre du travail, des activités de loisirs ou de périodes d'études à l'étranger.

Reconnaître les apprentissages qui satisfont aux normes requises, que les aptitudes aient été acquises via le système formel d'éducation et de formation ou par des voies non formelles, facilitera la progression des individus dans leur parcours d'apprentissage et leur trajectoire professionnelle, tout au long de leur vie. On voit d'ores et déjà se dessiner dans les États membres une tendance à développer des mécanismes de validation, à mieux intégrer la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle continue et l'enseignement supérieur au sein d'un continuum et à élargir l'offre d'EFP post-secondaire et supérieur.

Mise en œuvre de l'ECVET: une tâche complexe

Si le principe sous-jacent à l'ECVET est relativement simple, sa mise en œuvre est une tâche complexe, dès lors qu'il s'agit d'assurer son application à tous les systèmes, extrêmement différents, d'EFP et de certifications de l'UE. Aux termes de la recommandation, les États membres sont invités à créer les conditions nécessaires pour pouvoir appliquer l'ECVET à leurs certifications d'EFP d'ici à 2012 (voir tableau 2). Les principes généraux établis au niveau européen dans le cadre des tests et essais entre 2009 et 2012 seront progressivement mis en pratique au niveau national, local et sectoriel.

La tâche est loin d'être aisée. Elle exige que les États membres analysent leurs systèmes au regard des principes fondamentaux de l'ECVET, dans un souci de cohérence avec leurs propres cadres institutionnels, leurs mécanismes de gouvernance et leurs stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie. À cette fin, de nombreuses activités de tests sont menées. La Commission européenne a dénombré plus d'une centaine de projets ECVET en cours ou menés à bien dans l'ensemble de l'Europe, financés au titre du programme communautaire d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Pour assurer la réussite de l'ECVET, de nombreux problèmes restent à résoudre. En raison des différences considérables dans les définitions et les descriptions des certifications entre les pays, il est difficile d'identifier les certifications qui sont comparables et qui se prêtent à la capitalisation et au transfert entre différents systèmes. Afin de surmonter cet obstacle, l'ECVET se fonde sur les acquis d'apprentissage, qui énoncent les savoirs, aptitudes et compétences à acquérir dans divers contextes d'apprentissage. Les acquis d'apprentissage permettent d'identifier les domaines où se chevauchent différentes certifications au sein d'un pays, ou entre

plusieurs pays, et où peut s'opérer un transfert. Les unités d'acquis d'apprentissage permettent de faire valoir les périodes d'études à l'étranger en vue de l'obtention d'une certification.

Tableau 2: Mise en œuvre de l'ECVET – calendrier

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Tests et			développement		Rapport et évaluation	
Création, au sein des pays, des conditions nécessaires pour la mise en application progressive de l'ECVET						
				Mise en application de l'ECVET		

Source: Commission européenne.

L'une des difficultés réside dans le fait que de nombreux programmes d'études et de formation ne sont pas encore fondés sur les acquis de l'apprentissage. À cela s'ajoutent les différentes interprétations de ce qu'il faut entendre par «acquis d'apprentissage», ainsi que l'absence de méthode généralisée pour identifier ces acquis, les définir et les évaluer. Plusieurs États membres mènent des projets visant à explorer et à développer des approches pour définir les unités d'acquis d'apprentissage. L'une de ces approches consiste à décrire les acquis d'apprentissage en termes de savoirs, aptitudes et compétences mais d'autres méthodes sont également testées. Les États membres se penchent également sur plusieurs autres problématiques, telles que les moyens d'identifier les domaines communs à différentes certifications, la manière d'utiliser ces chevauchements pour créer des unités communes à différentes certifications, ou encore le développement de référentiels ou de normes de certification applicables à plusieurs secteurs, à plusieurs activités professionnelles, voire à plusieurs pays.

Pour autant, il ne suffit pas de définir les acquis d'apprentissage et d'identifier les domaines communs à plusieurs certifications. Il importe aussi d'évaluer les acquis individuels pour déterminer s'ils satisfont aux normes éducatives. Il faut pour cela que les méthodes d'évaluation soient elles aussi fondées sur les acquis d'apprentissage, qu'elles permettent d'évaluer les éléments constitutifs d'une certification et que l'octroi de crédits prenne aussi en compte les apprentissages non formels et informels. Or, la plupart des systèmes d'évaluation ne sont pas structurés de la sorte mais visent à vérifier l'acquisition complète des aptitudes visées dans le cadre d'un examen final. En outre, il convient de trouver un équilibre entre les savoirs, aptitudes et compétences à évaluer, ainsi que les moyens d'assurer la lisibilité des points ECVET et la transparence de leur utilisation. Si des descriptions génériques des acquis d'apprentissage peuvent suffire pour identifier les chevauchements entre certifications, il se peut que des descriptions plus spécifiques soient nécessaires pour l'évaluation.

Enfin, la validation et la reconnaissance des acquis individuels d'apprentissage impliquent la participation des institutions habilitées à délivrer les certifications ainsi que

des institutions compétentes en matière de normes nationales de validation et de certification.

Les promoteurs et les partenaires de projets pilotes ECVET élaborent et testent diverses méthodes de développement et d'utilisation de l'ECVET. L'aspect important est qu'ils ne travaillent pas de manière isolée mais qu'ils partagent les expériences et les bonnes pratiques dans un souci de mutualisation des résultats, avec l'appui de la Commission européenne et du Cedefop. La Fondation européenne pour la formation apporte quant à elle un appui aux pays non membres de l'UE intéressés par l'ECVET. De la sorte, les activités de projets s'étendent bien au-delà des buts et des objectifs de chaque projet, ce qui est déterminant pour la feuille de route établie pour mettre en œuvre l'ECVET.

Relier l'ECVET aux autres outils européens

L'ECVET est l'un des instruments européens communs destinés à soutenir l'apprentissage tout au long de la vie et la mobilité. Ces divers instruments sont conçus pour se consolider mutuellement et ils doivent tous être mis en œuvre selon des modalités qui les relient entre eux et qui soient pertinentes pour les individus.

Le cadre Europass, qui offre une structure harmonisée pour énoncer les savoirs, aptitudes et compétences, permet déjà de décrire les certifications en termes d'acquis d'apprentissage. Une autre tâche liée à la mise en œuvre de l'ECVET est d'intégrer les concepts de l'ECVET dans le supplément au certificat Europass et dans l'Europass mobilité pour décrire les crédits et certifications individuels acquis.

Un défi d'envergure à relever est de relier l'ECVET au cadre européen des certifications (CEC), ainsi qu'aux cadres nationaux de certifications (CNC) progressivement mis en place. Le CEC et les CNC, qui se fondent également sur les acquis d'apprentissage, fournissent une grille de lecture structurée en niveaux qui fait apparaître les relations entre les certifications au sein d'un pays et entre les différents pays. Ils offrent aussi un cadre permettant de comprendre les crédits ECVET au regard des aptitudes de l'apprenant ainsi que les correspondances entre ces aptitudes et les certifications.

Construire sur des fondations solides

Malgré les défis considérables que présente la mise en application de l'ECVET, l'UE peut s'appuyer sur une solide somme d'expériences, construite au fil de nombreuses années, et plusieurs États membres se préparent déjà activement. L'Espagne, la France, la Finlande et la Suède, par exemple, utilisent depuis de nombreuses années des crédits ou des unités dans l'éducation et la formation. Les nouveaux cadres de certifications et de crédits mis en place en Angleterre, au pays de Galles et en Irlande du Nord, ainsi que le cadre maltais des certifications, renforcent le rôle du transfert de crédits. La Belgique (Wallonie), la Lettonie et le Luxembourg mettent à jour

leur réglementation nationale afin de la mettre en cohérence avec le transfert et le cumul de crédits.

Les activités de préparation de l'ECVET portent sur l'utilisation du transfert de crédits tant pour la mobilité transnationale que pour la «perméabilité» nationale, terme qui renvoie à l'objectif de faciliter la mobilité entre différents secteurs du système formel d'éducation et de formation, par exemple entre enseignement général et enseignement professionnel.

Le projet finlandais FINECVET est un exemple d'utilisation de l'ECVET à des fins de mobilité transnationale et de transfert transfrontalier dans certains secteurs; il «permet aux élèves d'apprendre quelque chose qu'ils n'apprennent pas habituellement en étudiant dans leur pays». Il a pour objet d'accroître la mobilité dans la formation initiale. FINECVET facilite la comparaison des acquis d'apprentissage obtenus dans le pays d'origine et dans d'autres pays, et fait des expériences d'apprentissage à l'étranger une composante normale de la formation. Les activités de ce projet portent sur le processus de l'ECVET, les documents qui s'y rattachent et l'assurance qualité, le but étant de rendre l'ECVET compréhensible, en particulier pour les enseignants.

En règle générale, le contrat de mobilité, ou contrat pédagogique, signé entre les prestataires et l'apprenant dans le cadre des dispositifs de mobilité transnationale au sens de l'ECVET doit spécifier les exigences professionnelles et éducatives requises pour la certification visée. Cela permet d'identifier les acquis d'apprentissage qui sont au cœur du projet de mobilité. Durant la période de mobilité, la validation des résultats de l'apprentissage tient compte des critères d'évaluation en vigueur dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil. Ces critères fournissent des références préalables importantes pour garantir la confiance dans le processus d'évaluation et de reconnaissance des crédits.

L'Allemagne, via le projet DECVET, utilise l'ECVET pour faire avancer les réformes nationales. Le système dual de formation professionnelle initiale allemand dispense une formation de haute qualité, adaptée aux besoins du marché du travail, mais il pêche par son manque de perméabilité et par ses faiblesses en matière de validation et de reconnaissance des résultats obtenus dans d'autres secteurs du système de formation. Or, les changements démographiques et la crise économique soulignent l'importance de la flexibilité entre les différents segments du système allemand d'éducation et de formation. À l'heure actuelle, les entreprises recrutent moins d'apprentis dans le système dual d'EFPP, et celui-ci attire moins de jeunes en fin de scolarité obligatoire. En revanche, les effectifs dans l'EFPP en établissement et dans les classes de préparation professionnelle se maintiennent à des niveaux élevés. Cependant, ces différents secteurs demeurent fortement cloisonnés. Les apprenants qui souhaitent se réorienter vers le système dual d'EFPP doivent souvent reprendre leur apprentissage depuis le début, indépendamment des résultats déjà obtenus. De même, ceux qui abandonnent une



La mobilité et la flexibilité au bout du chemin

Le défi essentiel posé par la mise en œuvre de l'ECVET est de coordonner ce qui constitue pour de nombreux États membres une réforme profonde de leurs systèmes d'éducation et de formation. Cette coordination exige d'encourager et de maintenir la coopération entre différentes organisations et parties prenantes relevant de divers niveaux, ayant des intérêts différents, dans divers pays dotés de systèmes différents.

La coordination devra être équilibrée mais sans faille. La mise en œuvre de l'ECVET exigera flexibilité, volontarisme et une forte dose de patience. Les obstacles techniques à surmonter sont considérables, et généraliser l'utilisation des acquis d'apprentissage à la fois pour décrire les certifications et pour fournir une assise aux normes et à l'évaluation ne sera pas le moindre d'entre eux. De nombreux États membres devront pour cela procéder à des changements substantiels. En outre, il faut compter avec les effets directs que la mise en application de l'ECVET aura sur les systèmes nationaux de validation des acquis non formels et informels ainsi que sur les autres instruments européens, notamment le CEC et Euro-pass.

Si l'envergure de la tâche ne doit pas être sous-estimée, les avancées réalisées à ce jour ne doivent pas l'être non plus. Pour l'heure, que ce soit sur le front de l'ECVET, du CEC ou de l'Euro-pass, la coopération européenne dans le domaine de l'EFP et la mobilisation qu'elle suscite sont indéniables. L'aspect important est qu'il ne semble y avoir aucun malentendu quant aux difficultés. La mise en application de l'ECVET se fera graduellement, en tenant compte des résultats des tests et essais, afin d'assurer la meilleure compatibilité possible entre l'ECVET et les divers systèmes européens d'EFP.

La Commission européenne a mis en place un solide système de soutien aux projets, afin de faciliter une mise en œuvre coordonnée de l'ECVET. Les activités seront menées via le groupe d'utilisateurs ECVET et le réseau européen ECVET, ce qui permettra un échange continu d'expériences et d'informations. Le Cedefop apporte lui aussi son expertise pour soutenir la mise en œuvre de l'ECVET à travers analyses, informations et séminaires destinés à mieux faire comprendre les avantages de l'ECVET et les écueils à éviter. Cela permettra de mieux ancrer le développement de l'ECVET dans le contexte plus global de l'élaboration des politiques d'éducation et des évolutions du marché du travail. Le Cedefop a entrepris une analyse des liens communs entre les outils européens pour l'éducation et pour la formation. Cette analyse a notamment pour but de cerner la logique sous-jacente à leur développement à long terme et de fournir des éclairages sur les aspects qui sont communs ou connexes à tous ces outils (acquis d'apprentissage, assurance qualité, agrément et homologation, certification, dynamique des

qualifications impulsée par les systèmes d'EFP ou par l'économie et les secteurs économiques).

En outre, la mise en œuvre réussie de l'ECVET, qui passe par son intégration aux autres instruments européens et par son ancrage dans les systèmes nationaux d'EFP, aura pour résultat un cadre politique et institutionnel fondé sur un ensemble de principes communs, qui permettra l'interaction entre les différentes normes et méthodes d'évaluation nationales. Cela ouvrira, pour les jeunes et les adultes, de nouvelles possibilités d'apprendre, selon des modes et dans des contextes différents, y compris dans différents États membres, et d'obtenir de nouvelles certifications tout au long de leur vie professionnelle.

Les tests et essais menés dans le cadre des projets ECVET et l'engagement des parties prenantes à cette mise en œuvre nous diront si la tâche est réalisable.

Pour plus d'informations:

Responsable du projet ECVET au Cedefop:

Isabelle Le Mouillour

Isabelle.le-mouillour@cedefop.europa.eu

Page d'accueil ECVET du Cedefop:

http://www.cedefop.europa.eu/themes/theme_b/default.asp

Communauté virtuelle du Cedefop sur les systèmes de crédits et le cadre européen des certifications:

<http://communities.cedefop.europa.eu/credittransfer-efq?qo=2158996>

